



# Grand Marnier®

**SOCIETE DES PRODUITS MARNIER LAPOSTOLLE**  
S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 27 157 500 €  
Siège social : 91, Boulevard Haussmann, 75008 Paris  
552 073 371 R.C.S Paris

## Succès de l'offre publique d'achat amicale de Gruppo Campari sur les titres de Société des Produits Marnier Lapostolle S.A.

Paris, le 28 juin 2016 – Conformément à l'article 231-35 de son Règlement général, l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») a publié le 27 juin 2016 les résultats de l'Offre Publique d'Achat amicale (l'« Offre ») initiée par la société Davide Campari-Milano S.p.a (« CAMPARI ») sur les actions Société des Produits Marnier Lapostolle S.A (« GRAND MARNIER »).

A la clôture de l'Offre, 43 125 actions GRAND MARNIER ont été apportées à l'Offre et CAMPARI détient :

- à titre individuel 59 295 actions GRAND MARNIER<sup>1</sup> représentant 59 700 droits de vote dans les assemblées générales ordinaires et 58 640 droits de vote dans les assemblées générales extraordinaires de la société<sup>2</sup> soit 69,76% du capital, 54,51% des droits de vote dans les assemblées générales ordinaires et 53,55% droits de vote dans les assemblées générales extraordinaires de la société ;
- de concert avec les actionnaires familiaux promettants, 83 157 actions GRAND MARNIER représentant 104 924 droits de vote dans les assemblées générales ordinaires et 107 674 droits de vote dans les assemblées générales extraordinaires de la société, soit 97,83% du capital, 95,81% des droits de vote dans les assemblées générales ordinaires et 98,32% droits de vote dans les assemblées générales extraordinaires de la société, répartis comme suit :

	Actions	% capital <sup>3</sup>	Droits de vote		% droits de vote <sup>4</sup>	
			AGO	AGE	AGO	AGE
Davide Campari Milano S.p.a. <sup>5</sup>	59 295	69,76%	59 700	58 640	54,51%	53,55%
<b>Sous-total actions détenus par Davide Campari Milano S.p.a.</b>	<b>59 295</b>	<b>69,76%</b>	<b>59 700</b>	<b>58 640</b>	<b>54,51%</b>	<b>53,55%</b>
Sylvia Marnier Lapostolle <sup>6</sup>	11 743	13,82%	22 486	23 486	20,53%	21,45%

<sup>1</sup> Inclus l'usufruit portant sur 655 actions GRAND MARNIER.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 85 000 actions représentant 109 514 droits de vote au 24 juin 2016, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>3</sup> Sur un total de 85 000 actions au 24 juin 2016.

<sup>4</sup> Sur un total de 109 514 droits de vote théoriques au 24 juin 2016.

<sup>5</sup> Détention découlant de la possession de 58 390 actions GRAND MARNIER en pleine propriété, la nue-propriété de 250 actions GRAND MARNIER et l'usufruit de 655 actions GRAND MARNIER; droits de vote en AGO basés sur 58 390 actions en pleine propriété et 655 actions en usufruit disposant de droits de vote double (le nu-propiétaire étant Monsieur Stéphane Marnier Lapostolle, membre du concert) ; droits de vote en AGE basés sur 58 390 actions en pleine propriété et 250 actions en nue-propriété.

	Actions	% capital <sup>3</sup>	Droits de vote		% droits de vote <sup>4</sup>	
			AGO	AGE	AGO	AGE
Antoinette Marnier Lapostolle veuve Coury <sup>7</sup>	6 200	7,29%	11 400	12 400	10,41%	11,32%
Stéphane Marnier Lapostolle <sup>8</sup>	4 949	5,82%	8 088	9 898	7,39%	9,04%
Autres actionnaires familiaux promettants <sup>9</sup>	1 625	1,91%	3 250	3 250	2,97%	2,97%
<b>Sous-total actionnaires familiaux promettants<sup>10</sup></b>	<b>24 517</b>	<b>28,84%</b>	<b>45 224</b>	<b>49 034</b>	<b>41,30%</b>	<b>44,77%</b>
<b>Total concert<sup>11</sup></b>	<b>83 157</b>	<b>97,83%</b>	<b>104 924</b>	<b>107 674</b>	<b>95,81%</b>	<b>98,32%</b>

La condition minimale requise en application de l'article 231-9, I du règlement général, à savoir la détention directe et indirecte à l'issue de l'offre d'un nombre d'actions représentant une fraction du capital ou des droits de vote de GRAND MARNIER supérieure à 50%, est satisfaite.

François de Gasperis, Président du Directoire de SPML a indiqué : « *Nous sommes très heureux de ce résultat qui nous conforte dans notre choix de Gruppo Campari comme le meilleur partenaire pour développer et exploiter pleinement le potentiel de la marque Grand Marnier dans le monde* ».

Euronext Paris publiera le calendrier de règlement-livraison de l'offre et l'AMF publiera ultérieurement la date de la mise en oeuvre d'une procédure de retrait obligatoire, qui sera demandée par l'initiateur, conformément aux articles 232-4 et 237-14 du règlement général.

#### Avertissement

La présente communication est fournie à titre d'information uniquement. Il ne s'agit en aucun cas d'une extension d'une offre publique d'achat, ni d'une offre d'achat, de vente ou d'échange de titres (pas plus que d'une sollicitation à vendre, acheter ou échanger des instruments financiers) dans une quelconque juridiction. La diffusion de la présente communication peut être restreinte par la loi dans certaines juridictions et, en conséquence, toute personne en sa possession doit s'informer des restrictions légales en vigueur et s'y conformer.

#### Contact

Tel : Cyril de Bournet – 33 (0)1 42 66 43 11

e-mail : [cbournet@grandmarnier.tm.fr](mailto:cbournet@grandmarnier.tm.fr)

Les actions de Société des Produits Marnier Lapostolle sont admises aux négociations sur le marché réglementé Euronext Paris, compartiment B (Code ISIN : FR0000038036).

<sup>6</sup> Détention découlant de la possession de 11 243 actions GRAND MARNIER en pleine propriété disposant de droits de vote double et de la nue-propriété de 500 actions GRAND MARNIER ; droits de vote en AGO basés sur 11 243 actions en pleine propriété ; droits de vote en AGE basés sur 11 243 actions en pleine propriété et 500 actions en nue-propriété.

<sup>7</sup> Détention découlant de la possession de 5 700 actions GRAND MARNIER en pleine propriété disposant de droits de vote doubles et de la nue-propriété de 500 actions GRAND MARNIER ; droits de vote en AGO basés sur 5 700 actions en pleine propriété ; droits de vote en AGE basés sur 5 700 actions en pleine propriété et 500 actions en nue-propriété.

<sup>8</sup> Détention découlant de la possession de 4 044 actions GRAND MARNIER en pleine propriété disposant de droits de vote doubles et de la nue-propriété de 905 actions GRAND MARNIER ; droits de vote en AGO basés sur 4 044 actions en pleine propriété ; droits de vote en AGE basés sur 4 044 actions en pleine propriété et 905 actions en nue-propriété.

<sup>9</sup> Les autres actionnaires familiaux représentant moins de 5% du capital et des droits de vote incluent Cyril de Gasperis (1 000 actions en pleine propriété), Axelle Marnier Lapostolle (190 actions en pleine propriété), Jean-Baptiste Marnier Lapostolle (190 actions en pleine propriété), Laura Marnier Lapostolle épouse Rassemi (190 actions en pleine propriété), François de Gasperis (51 actions en pleine propriété) et Christine Marnier Lapostolle (4 actions en pleine propriété).

<sup>10</sup> Ces actions sont par ailleurs assimilées par Davide Campari Milano S.p.a. sur le fondement de l'article L.233-9 I, 4° du code de commerce (actions qui peuvent être acquises à la seule initiative de Davide Campari Milano S.p.a.).

<sup>11</sup> Dont 655 actions en usufruit détenues par l'initiateur et 655 actions en nue-propriété détenues par Stéphane Marnier Lapostolle comptabilisées pour un total de 655 actions au niveau du concert.